

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 03 Septembre 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15	15	15

DATE DE LA CONVOCATION : 28 août 2026
--

L'an deux mil vingt six et le trois septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Christian BAZIN - Stéphanie LHOPITAL - Christophe CHARLOT- Joëlle PEYNAUD - Victoire DENIZET - Yoann MILLES - Sébastien BARBIER - Adrien GERSTER - Marilyne DUMORTIER - Anne-Sophie BORIE - Aurélien MONIER - Guillaume ANTONIALI

Excusées : Charlotte DECAMBRON (pouvoir donné à Adrien GERSTER) Gaëtane THIEFFRY (pouvoir donné à Joëlle PEYNAUD)

Secrétaire de séance : Yoann MILLES

D/2026-094

Objet de la délibération : Suppression du poste Régie cantine, CCAS, urbanisme à temps incomplet 20 heures hebdomadaires ouvert aux cadres d'emploi des adjoints administratifs, et ouverture d'un poste d'agent polyvalent urbanisme/CCAS/communication/secrétariat général, à temps incomplet 30 heures hebdomadaires

Madame la Maire rappelle que par délibération du 8 juin 2023, le Conseil Municipal avait créé un poste d'agent polyvalent urbanisme/CCAS/communication, ouvert au cadre d'emploi d'adjoint administratif, à temps non complet, 20h00 par semaine.

Elle explique que dans le cadre du départ à la retraite de plusieurs agents administratifs, une réorganisation des services a été envisagée.

Madame la Maire propose à l'assemblée :

- la suppression du poste « Régie cantine, CCAS, urbanisme » à temps incomplet 20 heures hebdomadaires, ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs, à compter du 1^{er} février 2027.
- la création d'un poste « **polyvalent urbanisme/CCAS/communication/secrétariat général** » à temps non complet 30 heures hebdomadaires, ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs à compter du 1^{er} février 2027.

Madame la Maire propose également au Conseil Municipal, la possibilité de recruter sur ce dernier poste, un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, pour une durée déterminée de 1 à 3 ans ou indéterminée, sur la base des articles L.332-8 2°, L.332-12 et L.332-14 du code général de la fonction publique.

Vu l'avis du CST en date du 15 Juin 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

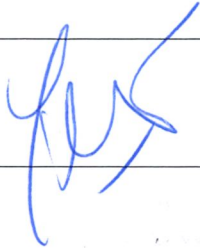
SUPPRIME à compter du 1^{er} février 2027, le poste « Régie cantine, CCAS, urbanisme » à temps non complet 20 heures hebdomadaires, ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs, à compter du 1^{er} février 2027,
DECIDE la création à compter du 1^{er} février 2027, « **polyvalent urbanisme/CCAS/communication/secrétariat général** » à temps non complet 30 heures hebdomadaires, ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs,
AUTORISE le recrutement sur ce poste d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, pour une durée déterminée de 1 à 3 ans ou indéterminée, sur la base de l'article L.332-8 2°, L.332-12 et L.332-14 du code général de la fonction publique

MODIFIE en ce sens le tableau des effectifs (en annexe),

DONNE pouvoir à Madame la Maire pour signature de toutes pièces nécessaires à cet effet,

DIT que les dépenses sont prévues au Budget Primitif au chapitre 012, charges de personnel.
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Yoann MILLES Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 8 SEP. 2026

Publication ou notification du : - 8 SEP. 2026

Publication site internet le : - 8 SEP. 2026

Affichage liste des délibérations le : 08/09/2026